

réputation dont elle jouit, et qu'un des points qui devaient faire l'objet de notre zèle et de notre sollicitude, était de contribuer, autant qu'il serait en nous, à entretenir cet amour pour les saintes cérémonies, et cet attachement si légitime aux anciennes règles : (attachement qui fait d'autant plus d'honneur au clergé de Lyon, que l'esprit de nouveauté s'introduit presque partout)....»

« L'Eglise de Lyon a toujours cru qu'elle devait à saint Irénée, son second évêque, ses rites et sa liturgie, comme le témoigne l'illustre et savant cardinal Bana »

Saint Pothin, qui avait vu saint Jean l'Évangéliste, saint Irénée, disciple de saint Polycarpe, qui l'avait été lui-même du disciple bien-aimé, en apportant la foi à Lyon, y apportèrent aussi les rites et les usages que leur avait enseignés saint Jean.... Il est évident que plusieurs de nos cérémonies font aussi allusion à quelques-unes des visions qui furent montrées à saint Jean dans son Apocalypse. Les sept prêtres, les sept diacres, les sept sous-diacres, les sept acolytes de la messe pontificale rappellent les sept évêques, les sept anges, les sept étoiles, les sept esprits de Dieu. Il est incontestable que les sept chandeliers des acolytes sont en rapport avec les sept chandeliers d'or au milieu desquels l'apôtre vit se promener le Fils de l'homme »

« Faut-il s'étonner, après cela, si l'Eglise de Lyon a montré en tout temps un si vif attachement à ses usages et à ses cérémonies ? N'y aurait-il pas plutôt lieu de s'étonner si on la voyait renoncer à des titres qui l'unissent d'une manière si étroite au cœur adorable de Jésus et à la divine Marie? »

Le vénérable archevêque d'Àmasie explique ensuite comment, six siècles après l'établissement de la liturgie donnée par saint Irénée, la liturgie romaine fut introduite en France par le pape Paul 1^{er} ; comment, d'après le témoignage de saint Agobard, l'Eglise de Lyon conserva la sienne, tout en adoptant le chant *romain* ; comment, lorsque le saint pape Pie V ordonna la réception du missel romain dans toute la chrétienté, en 1570, l'Eglise de Lyon fut exceptée de cette mesure, à cause de l'ancienneté de ses rites.

« Ce ne fut que vers la fin du siècle dernier, à la faveur de